

[préambule]

Ne connaissant pas les noms et organismes représentés, je m'abstiens de préciser le syndicat si un doute existe mais la Direction était composée de Eric Faure Duo, Michel Dulon DRH et Rsp rel sociale Insiya GADIA de l'ADGE [*Mes remarques en italique*]

Décla préalable CFTC :

.../... comme le nouveau FT ne se fera pas sur 1 claquement de doigt ... ce n'est pas revenir...facteur humain...les accords nationaux ne seront pas suffisants que par 1 motivation de toute la volonté du nvx directeur d'Orange ... demande de calendrier de négociation pour passer à la vitesse supérieure car il y a urgence.../...

[*message générique qui n'apporte rien et difficile à noter vu la vitesse de lecture*]

Duo : bonjour à tous, y a-t-il d'autres interventions avant de commencer l'ordre du jour ?

DS : la formation se limite maintenant à de l'auto-formation via elearning, c'est une dérive comme par exemple « déménagement d'OPEN » qui est composé de 23 pages et qu'on y découvre des infos et pratiques SI inconnues des vendeurs. On demande d'avoir plus de présence des formateurs.

Duo : je suis conscient de ce besoin et j'ai la volonté d'y remédier car en 2010, c'est le double de 2009 qui a été mis en œuvre soit 1000 jours de formateurs aux vendeurs pour 500 en 2009. L'école de la distribution est en train de se redéfinir comme d'ailleurs la direction métier. Le message est entendu pour 2011.

### - Accord IRP

DRH : le point 1 sera rapide car vu le niveau de négociation, nous avons abouti au dernier rv et je vous propose donc d'ouvrir à la signature à compter de lundi 14 à Strasbourg dans mon bureau sur toute la semaine.

[j'interviens car je n'ai pas reçu la documentation]

DRH : Ce n'est pas de mon ressort, voyer avec votre syndicat

[*mais c'est vous qui m'avez annoncé que les documents relatifs à cette réunion nous seront communiqués au plus tôt et je n'ai reçu que le ppt qui vous nous présentez*]

DRH : l'ensemble des négociateurs m'ont fait part de leurs remarques et le document les prend en compte.

### - Point apprentissage 2010

DS : comment sont attribués les apprentis car on voit des différences de quota entre les boutiques ?

Duo : c'est sur volontariat et et volonté du RB qui est souvent le soutien et le tuteur de l'apprenti.

DS : avez-vous le taux de réussite ?

Duo : le niveau de réussite est difficile à mesurer car le point est à faire académie par académie et toute comparaison est compliquée pour savoir si Orange est plus facteur de réussite que d'autres entreprises.

DS : Comment est choisi le tuteur ?

DRH : Déjà, sur volontariat, ensuite il faut avoir le niveau (ou la reconnaissance par l'ancienneté) de l'apprenti et enfin, une formation est assurée. Le respect du nouvel accord « jeune » est suivi pour le temps et la formation des tuteurs qui peuvent déléguer à des vendeurs l'accompagnement spécifique du jeune sur une activité donnée.

Le système de vendeur leader « LD » est fait pour qu'il existe un binome managérial entre ACAC et RB. Il sera fourni au DS le taux de réussite des apprentis sur l'AD (105) et mis en parallèle les bilans tuteurs. Ces derniers sont reconnus par la CCI et le centre de formation des apprentis.

DS : qui touche la prime de 300€ ?

DRH : c'est le tuteur

CFTC : est-il possible de redoubler ?

Duo : ce n'est pas préférable car la non réussite provient souvent de pb à l'école, de niveau, du non attendu en comportement, en attitude, en intégration à l'équipe, à l'entreprise et ces arguments sont connus du jeune.

DS : peut-on avoir un type de contrat ?

DRH : le contrat est téléchargeable sur le site DIRRECT et de type CERFA.

DS : les apprentis peuvent faire des heures sup?

DRH : ils sont sur la base des 35h

SUD : quel est l'équilibre H/F ?

DRH : ce sera calculé

DS : comment sont organisées les h de travail entre apprenti et tuteur ?

Duo : l'apprentissage est un gage de réussite et la clé est d'accompagner

DS : y aura un recrutement en 2011 ?

DRH : oui et c'est en cours de négociation avec DVD qui souhaite restreindre au contraire de l'accord et de la politique de participation à la formation des jeunes. A voir avec le nvx DO car le budget est validé est en cours de mise en œuvre sur 2011 et que le calendrier scolaire nous impose l'examen en avril des dossiers pour des recrutements et donc à connaître la logique territoriale pour revoir la répartition budgétaire.

CGT : les apprentis ont quel régime de travail car ils sont hors HAC, leurs 33h30 n'apparaissent dans aucun accord et n'existent pas dans l'entreprise ?

DRH : nous défendons l'apprentissage et nous nous renseignerons car c'est une politique nationale et concerne toutes les unités

### - Point heures supplémentaires 2010

DRH : la présentation vous montre la consommation par personne du nb de contingent d'heures sup avec comme point d'alerte 70h et si > c'est la vérification auprès du RB quant à l'utilisation.

Exception faite par le RB en cours de montée en compétence sur son poste

DS : ces quantités sont dans @noo et comment vous vérifiez les pratiques et avez-vous la parité H/F ? les rendus ou cadeaux ne sont pas comptabilisés, pour les cadres en CEA, y en a-t-il qui déclare dans le registre et savent-ils y aller, comme pour les dimanches ?

DRH : les CEA remontent le travail du dimanche pour paiement et le pb actuel sur l'applicatif et réglé par un traitement manuel sur tableau au CSRH. Le registre est bien alimenté et les cadres y sont formés via coopnet. Voir avec Sylvie commenter le document.

DS : dde de fournir une vision de ce point et si le dimanche est payé double ?

CGT : dénonce le mode de calcul et commente son tract « arnaque aux H sup »

DRH : le taux est calculé sur la base des 35h, on rattrapera si besoin après revoir le mode de calcul et si l'impact de déclenchement et son interprétation de la valeur. Les tps partiels ne sont pas pris en compte puisqu'ils bénéficient d'heures complémentaires.

### - Point égalité professionnelle 2010

DS : manque la rémunération H/F ! Dommage de ne pas avoir de photo pour comparer l'évolution.

Duo : la rémunération et l'objectivation dans la distribution sont pilotés au niveau central. Pas encore possible de notifier pour le T3 car la logique géographique peut être prise en compte de ses niveaux après la réorganisation.

### - questions diverses

DRH : souhaite montrer la planification des ouvertures qui sera présentée au CE et au CHSCT

DS : bilan des ouvertures et bilan des boutiques en 2009 ? La fermeture de Toul était sous condition qu'une présence Orange était maintenue et comme Mobistore ferme, réouverture ?

DRH : la doc sera fournie et pas de fermeture envisagée et sur les ouvertures, les dossiers sont compliqués et en concertation. Rien n'est figé

CFDT : merci de rappeler les conditions du parcours pro et de la prime dans la mobilité interne ?

Pour les RB, CT c'est systématique et pour les vendeurs c'est au cas par cas suivant l'origine du bénéficiaire et ses connaissances pro. Ex : St Avold n'a pas eu ce cadrage car c'était une opération collective de transformation. Dans tous les cas, cela ne remet pas en cause la formation initiale.

*[ensuite, un débat sur les travaux en cours et leur avancée dont les sites me sont inconnus : Lons, Somcourt, Monseille, St Thiébault, et pas de fermeture pour Auchan Laxou, St Claude]* espace service, les éléments sont au national et une journée rencontre en avril avec DVD nous éclairera

- Plan de recrutement 2011 ? attendre fin juillet

## Compte rendu de la réunion DS ADGE du 9 mars 2011

- Plan de promotion ? non cadre 1 vingtaine et cadre voir les annonces en cours de promo
- Acac niveau cible 2-3 vers 3-2 ? dépend du niveau RB et pas de promo sauf si postulat sur autre boutique
- Boutique sans adjt ? un point sera fait en avril pour y remédier si volontariat amis pas de volonté de « boucher » les trous
- Niveau changé en passant acac donc vers le bas ? on n'oblige personne, la rétribution est sur le poste et tous peuvent faire de la vente

DRH : la tendance des CM est de 103j en 2010 sur 835 effectifs, c'est le petit absentéisme de -8j soit un ratio de 0,12 j/salarié le meilleur de la DT

DS : un stagiaire peut-il tenir la GDFA ? c'est à la main managériale mais ce n'est pas normal s'il ne fait que ça sur ses 4 semaines, merci de m'alerter de ces dérives

DS : TPS, qui le négocie et un manager peut-il rester à sa fonction en cas de TPS ? la négo de l'organisation est à la main du RB

DRH : un calendrier sera proposé dès la semaine prochaine pour accord RPS

Duo : les EI des formateurs n'ont pas des objectifs et cela a été rappelé en Codir



Réunion DS 09 mars  
2011.pdf



Accord local IRP



Présa Chsct

V3\_suite réunion du 1 ouvertures exception